



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, du travail et de la Cohésion Sociale



Direction départementale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Pôle Insertion et
Développement local
Service formation professionnelle
10, rue Charles Caron
60000 BEAUVAIS
Tél. 03.44.06.26.40
Fax : 03.4406.26.62

Service d'informations du public
3615 : Emploi 0,15 €/mn
Internet : www.travail.gouv.fr

HABILITATION JURY TITRE

Je soussigné, Gilles CHAMPENOIS,
Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de
l'Oise,

Conformément aux dispositions de :

- l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi
- l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi
- l'arrêté du 8 juillet 2003 et son annexe fixant le règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi,

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae

déclaration sur l'honneur

ET son attestation de présence à la session de formation de la CTVID de l'Oise,
délivrée le : **28 Février 2005**

j'ai pu vérifier que **Mademoiselle Angélique HUGOT, Agent d'accueil de
Tourisme**

remplissait les critères me permettant de l'habiliter en tant que :

MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions de validation visant la spécialité du titre
professionnel du ministère chargé de l'emploi, intitulée :

AGENT DE LOISIRS

dont l'**arrêté de spécialité** du 31 Juillet 2003 a été publié au J.O. le **13 Août 2003**.

Fait à Beauvais, le, 23 mars 2005
en 2 exemplaires.

P/Le Directeur Départemental du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint

Jean-Thierry GOUSSEREY